

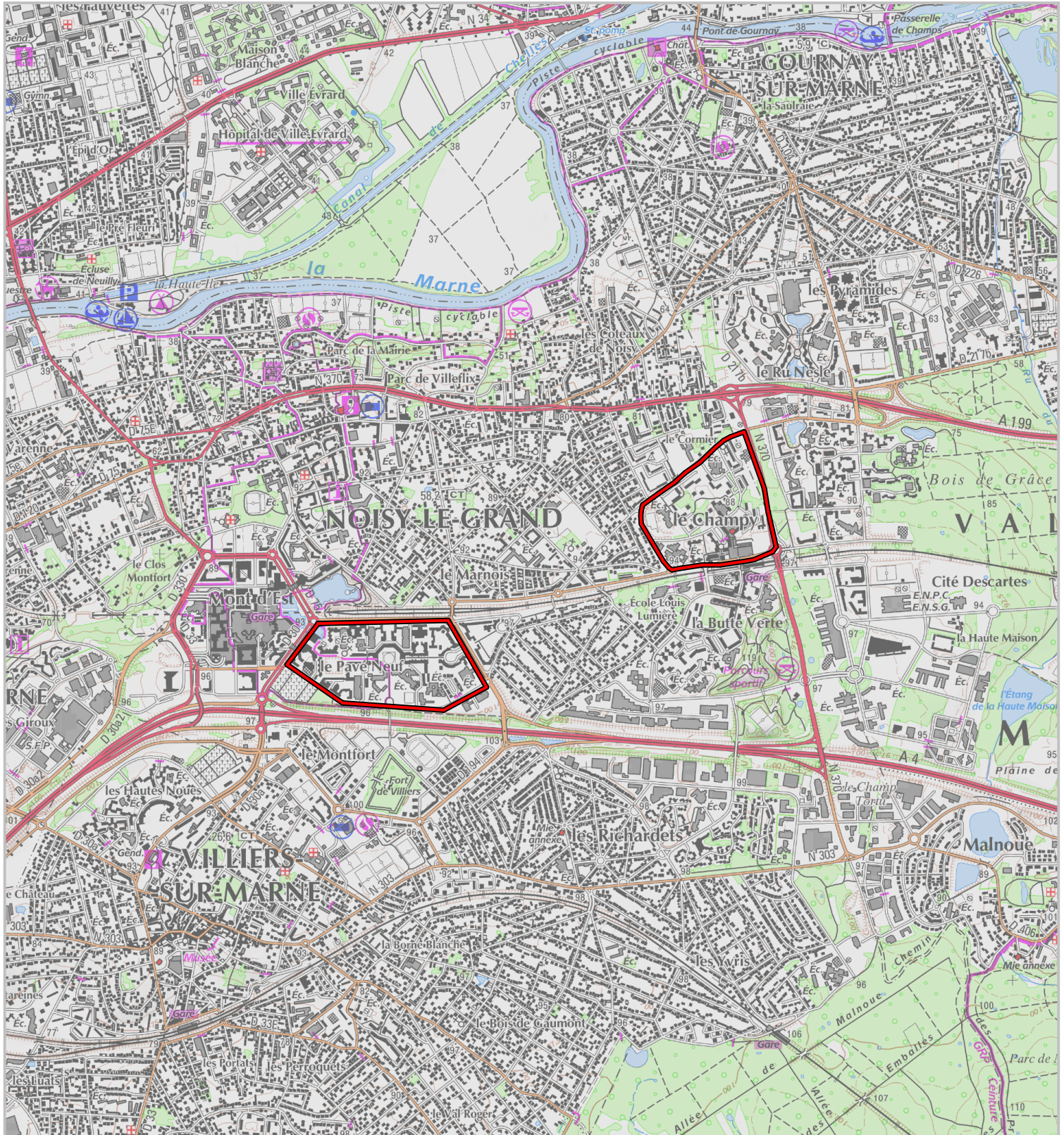
**Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine**

prévue à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

**Carte au 1/25 000**

N° Convention : 340

Région : Ile-de-France  
Département : Seine-Saint-Denis  
Commune : Noisy-le-Grand  
**Convention :** Noisy-le-Grand - Pavé Neuf, Champy, Hauts Batons  
**Quartiers :** Le Pavé Neuf, Champy



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.  
Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur bleue.

500 m

1 cm correspond à 250 m